

**DECISION N° 89-2017/CHU**  
**portant délégation de signature à Monsieur Christophe CELERIER, praticien**  
**hospitalier, responsable de service de la pharmacie du CHU Sud Réunion**

**Le directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion,**

**Vu** le Code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à 35, R.5126-23 à 32 ;

**Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**Vu** le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;

**Vu** le décret n° 2011-1598 du 21 novembre 2011 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à La Réunion par fusion du centre hospitalier Félix Guyon et du groupe hospitalier Sud-Réunion ;

**Vu** la convention constitutive du centre hospitalier universitaire de La Réunion du 29 février 2012 ;

**Vu** le décret du président de la République du 30 mai 2016 nommant Monsieur Lionel CALENGE directeur général du centre hospitalier universitaire de La Réunion ;

**Vu** la décision n°12-2017/CHU du directeur général du CHU de la Réunion du 31 janvier 2017 relative à la constitution du pôle de pharmacie du CHU de La Réunion ;

**Vu** la décision n°85-2017/CHU du directeur général du CHU de la Réunion du 26 mai 2017 relative à la désignation du docteur Christophe CELERIER en tant que responsable de service de la pharmacie du CHU Sud Réunion;

**Vu** la note d'information n°08-2017/CHU du 29 mai 2017 relative à la nomination de monsieur Christophe CELERIER en qualité de responsable de service de la pharmacie du CHU Sud Réunion à compter du 15 mai 2017 ;

**Vu** la décision n°92-2016/CHU du directeur général du CHU de la Réunion du 2 novembre 2016 portant délégation de signature à madame Françoise CHAN-OU-TEUNG en tant que responsable du service pharmacie du groupe hospitalier Sud Réunion.

**DECIDE**

### Article 1

Délégation de signature est donnée à monsieur Christophe CELERIER, en tant que responsable de service de la pharmacie et gérant de la pharmacie à usage intérieur du CHU Sud Réunion pour les correspondances, actes ou décisions relatifs aux activités suivantes :

- L'engagement de la dépense et la signature des bons de commande ;
- La liquidation des dépenses de la pharmacie.

### Article 2

Dans le cadre de la présente délégation, monsieur Christophe CELERIER fera précéder sa signature de la mention :

**« Pour le directeur général du CHU et par délégation,  
Le responsable de service de la pharmacie du CHU Sud Réunion »**

### Article 3

En cas d'absence de courte durée ou d'empêchement de monsieur Christophe CELERIER, la délégation de signature est donnée pour les correspondances, actes ou décisions relatifs à **l'engagement de la dépense et la signature des bons de commande**, à mesdames :

- Sabrina ROSBICKI, chef du pôle pharmacie du CHU et responsable de l'UF pharmacotechnie et stérilisation du service pharmacie du CHU Sud Réunion
- Mme Nathalie DO VAN LANH, responsable de l'UF dispositifs médicaux du service pharmacie du CHU Sud Réunion
- Mme Françoise CHAN-OU-TEUNG, responsable de l'UF pharmacie médicaments

En cas d'absence prolongée de Monsieur Christophe CELERIER, la délégation de signature pour les correspondances, actes ou décisions relatifs à **la liquidation des dépenses de la pharmacie** est donnée à la chef de service par intérim pouvant être mesdames Sabrina ROSBICKI, Nathalie DO VAN LANH ou Françoise CHAN-OU-TEUNG.

### Article 4

Monsieur Christophe CELERIER référera au directeur général des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente décision.

### Article 5

La présente décision annule et remplace la décision n°92-2016/CHU.

### Article 6

La présente délégation, concernant notamment des actes liés à la fonction d'ordonnateur des dépenses, est communiquée au conseil de surveillance et au comptable du CHU de La Réunion.

### Article 7

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Saint-Paul, le 9 juin 2017

Le directeur général du CHU,

  
**Lionel CALENGE**



Le responsable de service de la pharmacie du  
CHU Sud Réunion

  
**Christophe CELERIER**

La chef du pôle pharmacie/du CHU et  
responsable de l'UF pharmacie  
pharmacotechnie  
et stérilisation

  
**Sabrina ROSBICKI**

La responsable de l'UF pharmacie dispositifs  
médicaux

  
**Nathalie DO VAN LANH**

La responsable de l'UF pharmacie médicaments

  
**Françoise CHAN-OU-TEUNG**

Diffusion et publication :

- M. Lionel CALENGE, directeur général du CHU de La Réunion
- M. Christophe CELERIER, responsable de service de la pharmacie du CHU Sud Réunion
- Mme Sabrina ROSBICKI, chef du pôle pharmacie du CHU et responsable de l'UF pharmacotechnie et stérilisation du service pharmacie du CHU Sud Réunion
- Mme Nathalie DO VAN LANH, responsable de l'UF dispositifs médicaux du service pharmacie du CHU Sud Réunion
- Mme Françoise CHAN-OU-TEUNG, responsable de l'UF pharmacie médicaments
- M. le trésorier principal du CHU
- Recueil des actes administratifs de la préfecture
- Membres du conseil de surveillance du CHU de La Réunion
- Direction générale du CHU, directions de site CHU Félix Guyon et CHU Sud Réunion (pour affichage)
- Equipe de direction